

soit possible et facile de vous emparer secrètement de ce portefeuille ?

Marthe fit un mouvement de surprise et d'effroi.
—M'en emparer ! s'écria-t-elle. Mais pour cela, monsieur, il faudrait briser une serrure !

— Craignez-vous donc de ne pas en avoir la force ?

— Ce n'est pas la force qui me manquerait, monsieur, c'est la volonté.

— Pourquoi ?

— Parce que ce serait une mauvaise action.

— Vous vous trompez, mademoiselle, ce serait une action généreuse au contraire, puisque c'est seulement en agissant ainsi que vous pourriez sauver Périne et son mari. Mais je vois bien que vous ne voulez pas faire grâce aux assassins. Vous trouvez bon que la justice ait son cours, et c'est un sentiment naturel, après tout. Eh bien, vous serez satisfaite, je dénoncerai les coupables.

Marthe étendit vers le baron ses mains suppliantes.

— Oh ! monsieur, monsieur, balbutia-t-elle d'une voix pleine de larmes, je vous en conjure, je vous le demande à genoux, n'en faites rien ! S'ils étaient innocents, songez-y donc !

— Inno cents, lorsque tant de preuves les écrasent ! répliqua M. de Strény. Il faut convenir que c'est peu probable.

— Et cependant, poursuivit Marthe, malgré tout ce qui semble les accuser, malgré ces preuves, malgré cette condamnation, je ne puis croire à tant d'infamie.

— Cela fait l'éloge de votre cœur, mademoiselle, sinon celui de votre raison. Mais nous ne sommes pas devant les juges ; il ne s'agit point de démontrer l'innocence ou la culpabilité des accusés ; il s'agit de savoir si vous consentez à ce que j'attends de vous.

— Mais pourquoi ne voyez-vous pas Périne Rosier vous-même ? Pourquoi ne lui demandez-vous pas ces papiers ?

— Vous n'y songez pas, mademoiselle ! La présence dans ses mains de ces papiers, qui sont les titres de votre fortune et dont elle n'a pu s'emparer que par un vol, constitue la preuve matérielle et irrécusable du crime, puisque l'assassinat a dû nécessairement précéder le vol. Périne, prévenue par moi, mise sur ses gardes, anéantirait cette preuve, et votre fortune en même temps. Or, je ne veux pas que ces titres disparaissent, je n'ai pas le droit de le vouloir.

— Mais qui donc êtes-vous, monsieur ?

— Je suis votre unique parent, mademoiselle.

— Vous !.....

— Je suis le tuteur qui vous a été donné par la volonté suprême de votre mère. Je me nomme le baron Gontran de Strény, et voici le testament par lequel la comtesse de Kéréal m'investissait de la tutelle de sa fille.

En prononçant ces paroles, Gontran présentait à Marthe le papier sur lequel Léonie, abusée, avait en effet tracé cette disposition funeste.

— Ma mère ! l'écriture de ma mère ! murmura la jeune fille en déployant la feuille jaunie, qu'elle appuya d'abord contre ses lèvres, et dont elle lut ensuite religieusement le contenu.

— Maintenant, reprit Gontran lorsque Marthe eut achevé sa lecture, maintenant, mademoiselle, vous connaissez mes droits et vous voyez qu'ils sont incontestables....

Marthe fit un signe affirmatif.

— Dieu m'est témoin, continua le baron, que je n'ai point reculé devant la tâche sainte que votre mère m'imposait. Je vous cherche depuis quinze années.

Marthe prit la main de Gontran.

— Je vous remercie au nom de ma mère, monsieur, dit-elle.

— La partie est gagnée ! pensa M. de Strény ; Marthe est à moi.

— Mais cette femme, reprit la jeune fille, cette femme que j'ai tant aimée, je ne pourrai, maintenant, la revoir sans frémir. Je ne pourrai lui parler sans horreur !

— Vous aurez la force et la volonté, mon enfant. Vous refoulerez au fond de votre âme l'indignation si naturelle, la colère si légitime qui fermentent en vous. Vous vous souviendrez enfin que votre devoir est de vous laisser guider par moi pour que la comtesse de Kéréal revive dans sa fille. Le temps nous presse. Il faut agir, sans retard, et, je vous le répète, tout dépend de votre volonté. Que décidez-vous ?

Marthe baissa la tête, et pendant quelques secondes elle s'absorba dans une méditation profonde.

Gontran ne la perdait pas de vue et suivait sur son visage la trace des combats violents qui se livraient dans son âme.

Enfin la jeune fille releva ses grands yeux où brillaient les flammes d'une résolution généreuse, ou qui du moins se croyait telle. Elle répondit :

— Je ferai ce que vous me demandez, monsieur. Si Périne et son mari ont véritablement été criminels, c'est à Dieu de les juger et de les punir. Je ne veux me souvenir que d'une chose, c'est qu'il sont travaillé pour moi. Je les sauverai d'une dénonciation, et ma mère, du haut du ciel, préférera, j'en suis sûre, le pardon à la vengeance.

— Vous prendrez le portefeuille pour me le remettre ?

— Oui.

— Enfin ! murmura Gontran avec une nouvelle expression de triomphe.

— Quand faudra-t-il agir ? demanda Marthe.

— Je vous répète que le temps nous presse. Ce soir même vous retournerez partager le logement de Périne Rosier.

— Elle s'étonnera de mon retour...

— Non, car Mme Gerfaut vous fera reconduire chez elle sous le prétexte d'une indisposition. Vous saisirez la première occasion favorable qui se présentera. Il est probable qu'elle ne se fera pas longtemps attendre, et vous agirez.

— Quand vous reverrai-je ?

— Demain, à l'extrémité de la rue, au coin de la place Maubert. Je vous attendrai là, dans une voiture, et, si vous avez réussi, je vous amènerai chez moi.

— Chez vous ! répéta Marthe avec une involontaire expression de crainte.

— Sans doute. Aucun autre asile ne saurait être plus convenable pour vous. Je suis votre tuteur, et votre place est dans mon logis. J'ai tant hâte d'accomplir ma tâche et de vous voir reprendre dans le monde la position brillante à laquelle vous avez droit ! Le jour où vous serez, grâce à moi, redevenue riche, comptera parmi les plus beaux jours de ma vie.

En ce moment la porte du boudoir s'entrouvrit, la portière rose se souleva, et Mme Gerfaut passa sa tête.

— On peut entrer ? demanda-t-elle.

— On peut entrer ? répéta Mme Gerfaut.

— Parfaitement, répondit le baron.

— Bon !

L'illustre couturière se glissa dans le boudoir et reprit :

— Eh bien, est-elle terminée, cette causerie ? Pas encore tout à fait, peut-être.....Mille pardons